

Assemblée **Générale**

Dimanche 24 NOVEMBRE 2024 Salle de la Grand Font à Joyeuse

14h30 - 18h00

- Etats des lieux des différents projets
- Actions et avancées du collectif
- Témoignages et débats
- Organisation du collectif

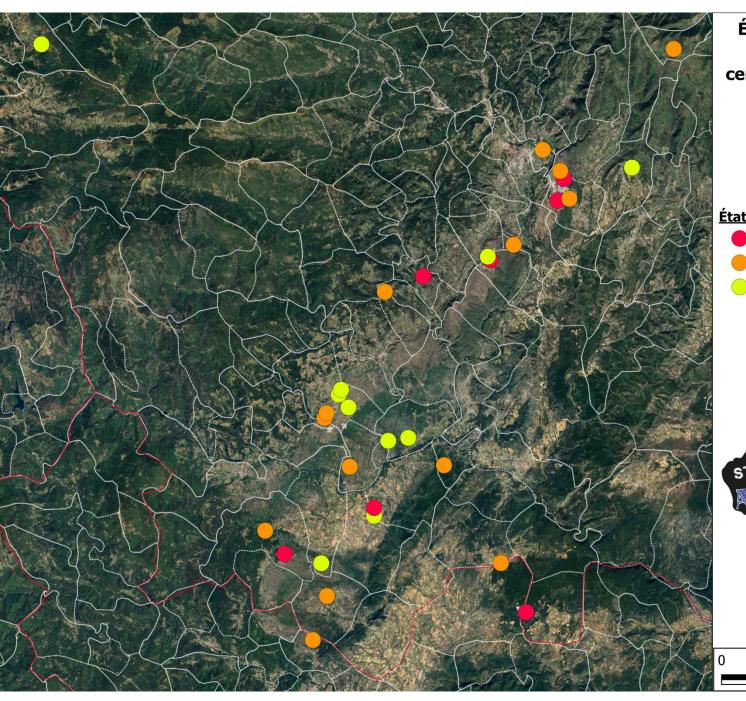


Pour plus d'informations : collectifgarriguesvivantes@gmail.com

- 1 Que se passe t'il exactement en Ardèche du Sud?
- 2 Que faire face au déferlement du photovoltaïque en zones naturelles, agricoles et forestières à l'échelle du pays ?
- 3- Comment favoriser la promotion de moyens alternatifs?
- 4 Où en sommes-nous en Ardèche?
- **5 Le collectif Garrigues Vivantes**



1 – Que se passe t'il exactement en Ardèche du Sud? Par Simon Contant



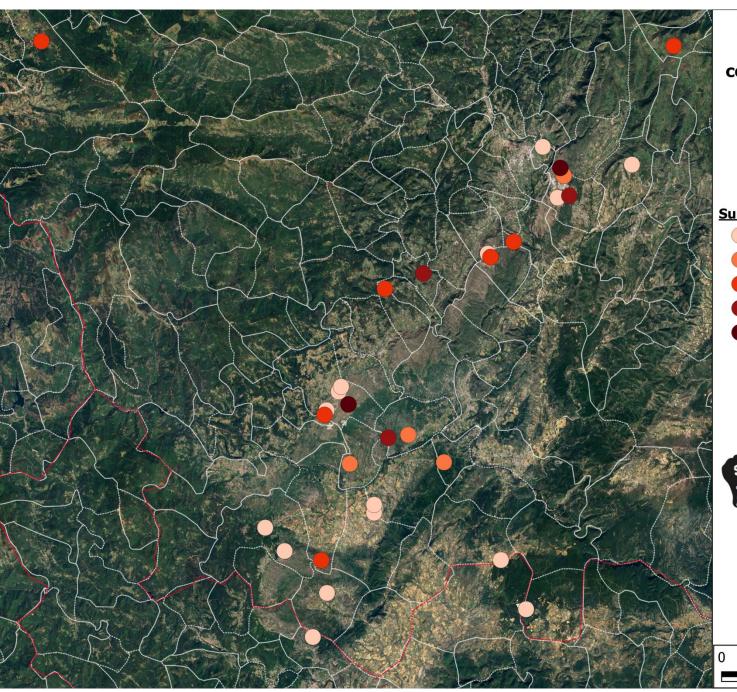
État des connaissances Localistion des centrales photovoltaïques au sol - Sud Ardèche Novembre 2024

État d'avancement des centrales

- Service (7)
- Démarche (15)
- Instance (10)



7,5 15 km



État des connaissances Localistion des centrales photovoltaïques au sol - Sud Ardèche Novembre 2024

Surfaces actives ou étudiées (ha)

1 - 5

5 - 10

10 - 19

19 - 31,5

31,5 - 40



7,5 15 km

COMMUNES	EN SERVICE	DÉMARCHE	INSTANCE	ACTUALITÉ ?
		EN COURS		ABANDON ?
BANNES	3,64 ha			
BANNES		1,5 ha		
BERRIAS CASTELJAU			20 ha	Abandon?
CHANDOLAS		8 ha		??
COUCOURON		9,8 ha		
FREYSSENET		18,8 ha		Procédure judiciaire
GROSPIERRES	3,4 ha		3 ha	Extension ??
LABLACHERE		30,64 ha/14,84 ha		
LABLACHERE			3 ha	Difficulté ??
LABLACHERE			1 ha	Abandon ??
LABLACHERE		2,4 ha		Pas d'aval/commune
LABLACHERE			38 ha	Actualité ??
LANAS	16 ha		3 ha	Extension ??
LARGENTIERE	24 ha			
LAURAC		35,64 ha/15,91 ha		Rejet État
LAVILLEDIEU	9,4 ha			
LAVILLEDIEU	4,4 ha			
LAVILLEDIEU/ZADER		70 ha (30+40)		
LE PLAGNAL			15 ha	Actualité ??
MIRABEL			??	
ORGNAC	2,5 ha			
ST ALBAN AURIOLLES			31,5 ha	??
ST ALBAN AURIOLLES			10 ha	??
ST DIDIER		3 ha		
ST ANDRÉ DE CRUZIERES			4 ha	??
SAMPZON			25 ha	A l'arrêt
ST BRES		3 ha		Abandon ?
VAGNAS		3 ha		
VOGÜE		18 ha		
Nombre	7	13	12	
Hectares	63,34 ha	192,78ha/157,25ha	141,5 ha	



AVIS CNPN: Fonctionnement

CNPN = Conseil National de Protection de la Nature

Institution officielle – 1946

2017 : Refonte = experts nommés pour leurs compétences (30+30)

Rôle: délivre des avis relatifs aux demandes de dérogations « espèces protégées »

Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Avis consultatifs mais <u>obligatoires</u> dans un certain nombre de projets; respect de la doctrine ERC et de l'objectif « d'absence de perte nette de biodiversité » dans les projets.

19 JUIN 2024

AUTOSAISINE DU CNPN RELATIVE À LA POLITIQUE DE DÉPLOIEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE ET SES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ



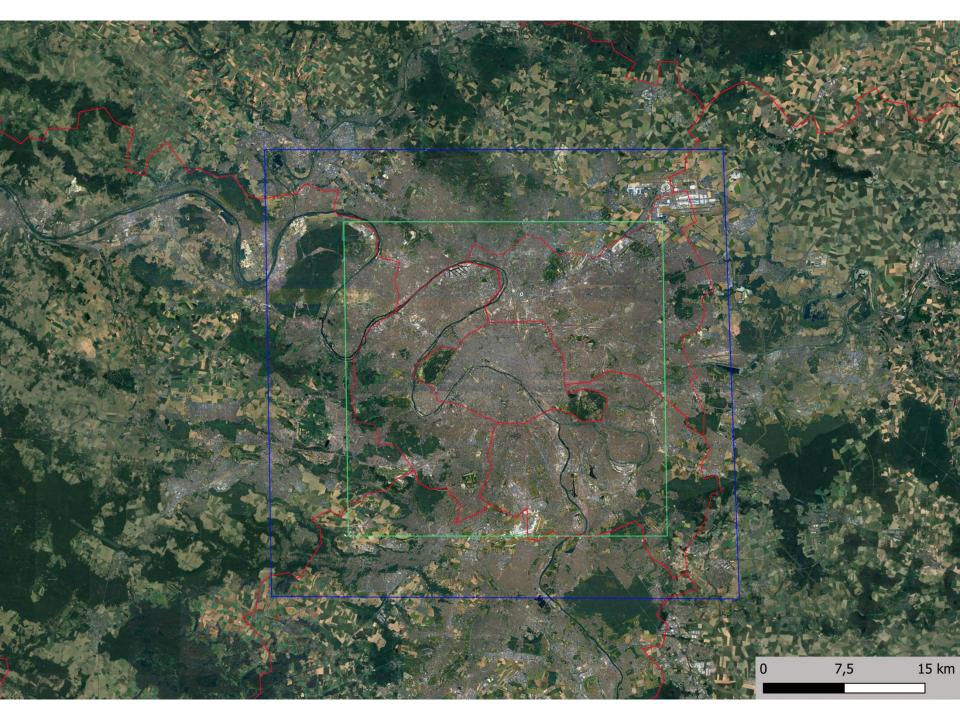
AVIS CNPN: Production électrique et prévisions

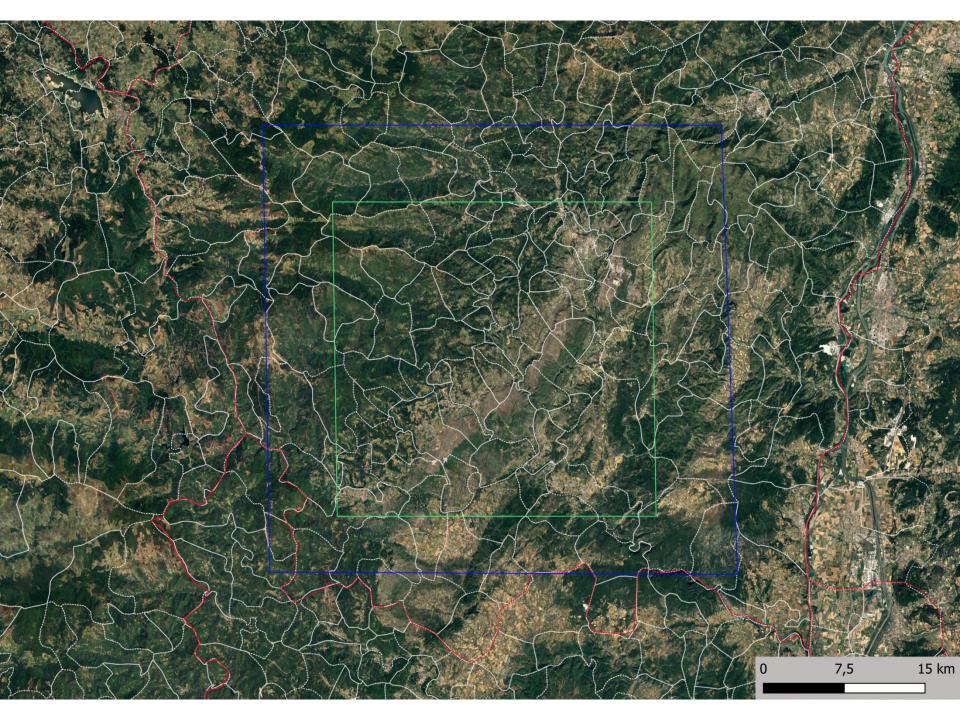
- Au sein du mix énergétique dit « décarboné », toutes les énergies ont des impacts potentiellement élevés sur l'environnement et les écosystèmes : nucléaire, biomasse, éolien, hydroélectrique, photovoltaïque.
- L'un des inconvénients majeurs de l'énergie photovoltaïque est qu'il s'agit d'une des productions d'énergie qui consomme le plus d'espace
 - Le développement de ces projets « décarboné » se fait régulièrement au détriment de puits de carbone : zones humides, forêts vieillissantes, prairies anciennes ...
 - Objectifs: 100 GW (2022) 140 GW (2023) en 2050
 - Actuellement: 20 GW installés (10 GW toitures, 10 GW au sol)
 - => 90 GW prévu au sol en 2050 soit 9 fois la puissance actuelle en 25 ans

Surface occupée : 1 MW = 1 à 2 ha

 \Rightarrow 1 GW = 10 à 20 km²

 \Rightarrow 90 GW = 900 à 1 800 km²







2 – Que faire face au déferlement du photovoltaïque en zones naturelles, agricoles et forestières à l'échelle du pays ?

- Rapport du Conseil National de Protection de la Nature (Simon Contant)
- Vidéo
- Témoignage de Claudine Clovis
- Livre de Sylvie Bitterlin



AVIS CNPN: Fonctionnement administratif

- Demande si forte que :
- 1) les bureaux d'étude peinent à suivre : favorise la moindre qualité des travaux
 - 2) Les services de l'État (DDT, DREAL) et les Missions Régionales d'Autorité environnementale sont débordés : **25% d'avis favorables tacites**
- « Ainsi, malgré des impacts importants sur les d'écosystèmes corroborés par des résultats issus de la recherche scientifique : seuls 11% des projets ayant fait l'objet d'une étude demandent une autorisation de destruction d'espèces protégées.
 Dans de tels cas, l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité n'est ni discuté, ni vérifié par les instances scientifiques et techniques »
- « Lorsqu'il y a demande = 2/3 reçoivent un avis défavorable MAIS la quasi-totalité des projets sont autorisés »
 - De plus : «Aucun acteur n'est en mesure de connaître précisément le nombre d'hectares de forêts, de garrigues ou de pelouses sèches qui préexistaient sur les emplacements des actuelles centrales photovoltaïques à l'échelle nationale »







Figure 8.

Comparaison avant – après implantation de le centrale photovoltaïque de Bissey-sous-Cruchaud. De tels projets, souvent sincèrement qualifiés d' « écologiques », occasionnent en réalite une importante perte d'habitat pour la faunce et la flore sur les derniers espaces de milieux herbacés non cultivés.



- Les défrichements cause des émissions de CO² équivalentes à 30% des émissions de CO² « économisées » par le photovoltaïque par rapport au fossile
 - Le CNPN rappelle par ailleurs « que les espaces naturels à faible capacité de résilience à la suite de l'altération des sols ou à temps de régénération très long ne sauraient être détruits, car n'étant pas compensables à l'échelle d'un siècle »
- Le CNPN alerte sur le déploiement des centrales PV sur les milieux « dégradés » :
 « Nombre d'entre eux, extrêmement riches en biodiversité, ont ainsi été détruits –
 et continuent de l'être au prétexte de leur passé industriel ou d'une opportunité foncière » comme les friches industrielles anciennes, vieilles carrières désaffectées, bords de voies de communication, aéroport, sites militaires ect ... qui sont au contraire souvent des refuges.



-Le CNPN s'alarme de « l'agrivoltaïsme : Les prairies permanentes, en particulier si elles sont anciennes de plusieurs décennies : Les prairies permanentes à flore diversifiée font partie des habitats qui disparaissent le plus rapidement en France et la biodiversité prairiale est celle qui décline le plus : déclin de 8% par décennies des surfaces ; chutes des effectifs : 36% des papillons en 30 ans, de 30% des oiseaux en 30 ans ... »

- « ... la dynamique de dépôt de projets et le rythme d'installation des centrales photovoltaïques au sol sont tels que les administrations n'ont plus la capacité de garantir des instructions ... »
- Opacité : études naturalistes insuffisantes, difficulté d'accessibilité aux données, aux arrêtés préfectoraux (même pour le CNPN !)
- Aucun contrôle sur l'efficacité de la séquence E-R-C, souvent peu ambitieuse, et proposée dans seulement 11% des projets
 - Le guide 2020 du ministère de la transition écologique sur l'instruction des centrales solaires au sol insiste sur ce point : « il est contraire aux objectifs de la loi d'autoriser globalement les centrales solaires au sol en zone agricole ou en zone naturelle des plans locaux d'urbanisme ».



Pourtant : « ... le décret 2024-318 du 8 avril 2024 valide la possibilité d'installer des centrales au sol « si le site est situé dans un secteur effectivement délimité en tant que zone favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques dans le PLU(i) », et y ajoute une série d'espaces potentiels, dont tous les plans d'eau, sans limitation ».

De plus : **le décret n° 2023-1408 du 29 décembre 2023** donne les conditions sous lesquelles une centrale PV au sol peut ne pas être considérée comme une artificialisation.

Le seuil de déclenchement de l'évaluation environnementale systématique a été augmenté en 2022 : il était de 250 kWc pour passer à 1000kWc (soit centrales < 2 ha)
 = projets « invisibles » pour les autorités environnementales



- les projets soumis à étude d'impact doivent être évalués par les MRAE composées
 ... de bénévoles. Ils évaluent en moyenne 60 dossiers par an ; réponse sous 2 mois
 = + 25% des dossiers pas évalués en 2023 (>50% dans certaines régions) = AVIS
 FAVORABLE TACITE
- L'avis n°463563 du Conseil d'État du 9 décembre 2022 souligne que la procédure de demande de dérogation « espèces protégées » ne s'impose que si des risques pour les espèces protégées sont « suffisamment caractérisés » = les porteurs de projets payent eux-mêmes les études démontrant l'absence d'espèces protégées.
- « La conséquence de cet avis du Conseil d'État et de son application par l'autorité administrative est qu'actuellement la majorité des centrales photovoltaïques au sol sont autorisées sur des milieux naturels ou semi-naturels sans demande de dérogation espèces protégées ... »
- En l'absence de dépôt de demande de dérogation « espèces protégées », l'autorisation préfectorale est accordée au titre du code de l'urbanisme : le contrôle des mesures ERC s'effectue donc par les services en charge de l'urbanisme, souvent sans aucune compétence en la matière portant sur des sujets scientifiques pointus .



Exemples chiffrés:

Région BFC (2022) : **61 projets PV** =

- 2 demandes espèces protégées ;
- 28 autorisés;
- 3 rejetés ;
- 18 demandes de compléments par la DREAL = contestation systématique auprès du Préfet.

Région Centre-VdL (2023) : 60 projets PV =

- 4 demandes espèces protégées
- 80 % autorisation; 20% refus

Région PACA (2022-2023) : **48 projets PV** =

- 9 demandes espèces protégées
- 100% autorisation



Synthèse habitats ciblés en 2022 et 2023 sur 90 dossiers examinés

- 8 forêts des landes
- 9 forêts méditerranéennes
- 11 mosaïques bocagères (prairies, haies, friches, bois...)
- 7 garrigues et landes méditerranéennes
- 7 pelouses sèches et fourrés calcicoles
- 11 friches et fourrés
- 2 landes atlantiques
- 2 zones humides à nombreuses mares
- 7 dossiers agrivoltaïques, tous avec dommages aux habitats naturels/seminaturels (prairies temporaires ou permanentes, pelouses sèches, haies ...)
- 3 projets en Guyane (2 en savane, 1 en forêt)
- 3 en Martinique (dont 1 sur plan d'eau)

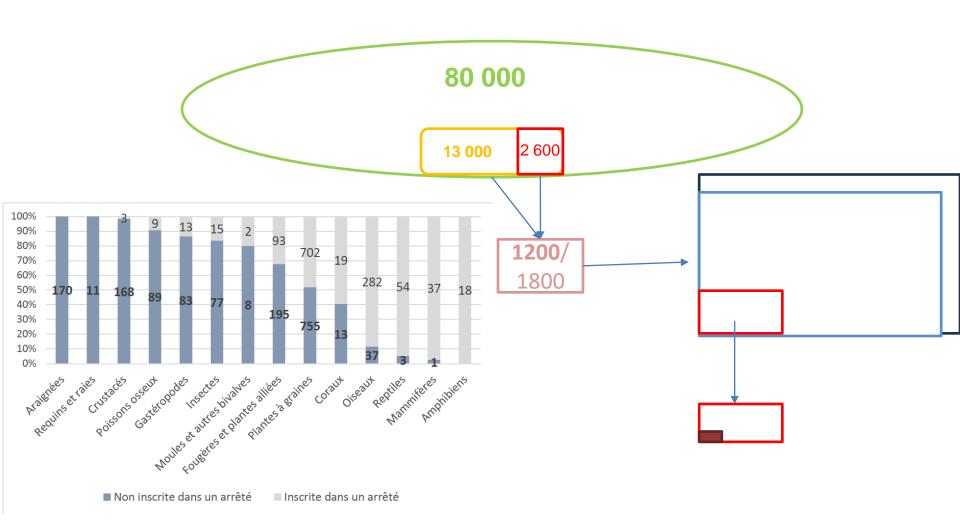


AVIS CNPN: Conclusion

Le CNPN recommande par conséquent de cesser le déploiement de centrales photovoltaïques sur les espaces semi-naturels, naturels et forestiers (incluant toutes les zones humides), protégés et non protégés, en raison de leur incidence importante sur la biodiversité.



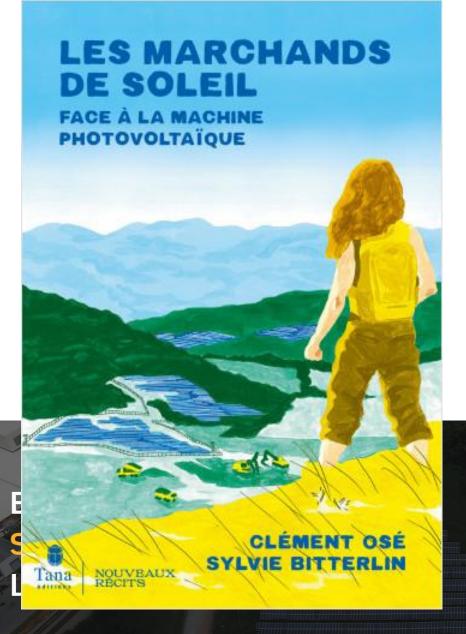
AVIS CNPN: Conclusion





2 – Que faire face au déferlement du photovoltaïque en zones naturelles, agricoles et forestières à l'échelle du pays ?

- Rapport du Conseil National de Protection de la Nature (Simon Contant)
- Vidéo
- Témoignage de Claudine Clovis
- Livre de Sylvie Bitterlin



Accueillez une installation solaire sur votre terrain

et recevez un revenu locatif entre 4 000 et 10 000 € par an et par hectare sur 40 ans sans dépenser un centime !

Solaire Innov est à la pointe de l'innovation et de la durabilité, engagée dans la transformation de divers types de terrains en sources d'énergie renouvelable. Nous développons des solutions énergétiques propres qui respectent notre planète, en mettant à disposition des propriétaires fonciers la possibilité de contribuer à un avenir plus vert.



3 - Comment favoriser la promotion de moyens alternatifs ?

Dominique Betting et Philippe Escot de la Société locale Sud viva rhone.

Rapport de François Oblin (commission solutions) qui valorise l'autoconsommation individuelle et collective



3 - Comment favoriser la promotion de moyens alternatifs?

Sujet de discussion

Voici les grandes étapes de fabrication que j'ai retenue

- Concasser le quartz avec des machines surpuissantes pour obtenir de la « silice ».
- 2. Raffiner cette silice, à raison de 280 kilos de produlte chimiques toxiques par kilo de « silice raffinée ».
- 3. Afin d'obtenir le « silicium métal », ajouter le carbone, présent dans le charbon ou le bois, en atteignant la température de fusion avec la silice : 3 000 °C¹⁹.
- Du « silicium métal » au « polysilicium », produire une réaction chimique à 300 °C pour passer de l'état solide à l'état gazeux.
- Assembler le gaz obtenu avec du silicium pur, moyennant une température de 1 100 °C pour obtenir des lingots de polysilicium.
- 6. Chauffer les lingots de polysilicium dans un four sous atmosphère d'argon à 1 450 °C, pour obtenir du silicium monocristallin, à un rythme très lent.
- 7. Étirer et découper en de très fines lamelles pour les mettre sous la vitre des panneaux.

Est-il efficace de militer pour le moindre mal en se disant que c'est un objectif plus atteignable ? Transitoire ? Mais se battre pour que les panneaux photovoltaïques soient installés sur les toits plutôt que dans les champs et dans les forêts ne fait-il pas des écologistes les avocats, malgré eux, d'une industrie qui n'a rien de propre ? Être écologiste consiste-t-il à promouvoir des industries prétendument vertes au nom d'une hypothétique transition énergétique, ou à défendre concrètement et sans ambiguïté les milieux naturels dont nous dépendons ?

246

4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

Bilan des actions du collectif

- Création le 24 février 2024 à Joyeuse et mise en place de 4 commissions de travail.
- Rassemblement sur les Gras le 24 mars : Constitution d'un comité de pilotage qui se réunira régulièrement,
 7 fois en 9 mois.



4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

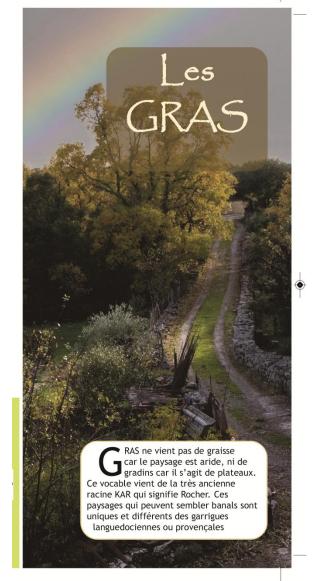
Création d'outils de communication :
 Logo, Autocollants et bâches,







4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?





Oui, les Gras du Sud-Ardèche représentent un patrimoine naturel et historique de premier plan ainsi qu'une ressource pastorale indispensable à l'élevage comme à l'adaptation au changement climatique!

Mais ils deviennent soudain des espaces très convoités et c'est pourquoi le collectif « garrigues vivantes - stop à l'artificialisation » a été créé par des citoyens de tout le territoire sud-ardèche pour s'opposer à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol dans les zones agricoles, naturelles, pastorales et forestières.

Il existe d'autres solutions que ces parcs pour développer la production d'électricité photovoltaïque au plus près des besoins locaux, en posant des panneaux dans les zones déjà artificialisées, les friches industrielles, les toitures, les parkings. Les projets actuels en pleine nature ne répondent qu'à l'aubaine de rentes de situation indues.

Si vous aimez les Gras, n'hésitez pas à nous rejoindre et à participer à nos actions. Inscrivez-vous sur notre mailiste pour recevoir les informations du collectif.

collectifguarriguesvivantes@gmail.com

Facebook et Instagram : collectif garrigues vivantes-STOP artificialisation

Face aux industriels qui recherchent seulement le profit, la mobilisation citoyenne est notre force.





Assemblée générale 24 novembre 2024 4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE ?

- Articles dans la presse locale (exposés en bas)

- 11 mai visite de l'élevage de Guillaine

- 24 mai réunion publique à Chandolas

70 personnes et des élus, débats intéressants

_





4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

pétitionV1_Mise en page 1 04/05/2024 12:04 Page 1

Pétition

1398 signatures ont été recueillies sur une période d'un mois du 12 mai au 16 juin 2024 dont 1021 signatures papier et 377 sur internet change.org

Lablachère : 166
autres communes de l'Ardèche
(surtout communes environnantes):
778
communes hors Ardèche : 396.

Beaucoup d'échanges fructueux sur 12 marchés.

Lablachère: Stop aux projets de centrales photovoltaïques!

Quatre projets de centrales photovoltaïques au sol sont en cours sur la Commune de Lablachère, dans les Gras, en zones naturelles et agricoles, couvrant plus de 60 hectares.

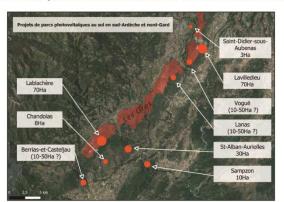
LE COLLECTIF GARRIGUES VIVANTES s'élève contre ces projets dont l'implantation est prévue dans une zone Natura 2000, protégée pour la richesse de sa biodiversité et vitale pour le pastoralisme sur ce territoire. Ces centrales impacteraient le paysage et détruiraient les milieux de manière irréversible

LE COLLECTIF s'élève plus largement contre tous ces projets d'artificialisation des terres dans le sud Ardèche (carte ci-dessous).

D'autres solutions alternatives existent : terrains déjà artificialisés, friches industrielles, toitures et parkings.

LE COLLECTIF dénonce l'absence d'information du public et demande aux élus de mettre en place des procédures de consultation du public.

C'est pourquoi LE COLLECTIF **lance cette pétition** à destination des élus de la Commune de Lablachère ainsi que de ceux de la Communauté de Communes Beaume Drobie







Assemblée générale 24 novembre 2024 4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE ?

Pose d'une banderole (9 m x 1,50) le 10 septembre



A été enlevée moins de 24 h après sa pose

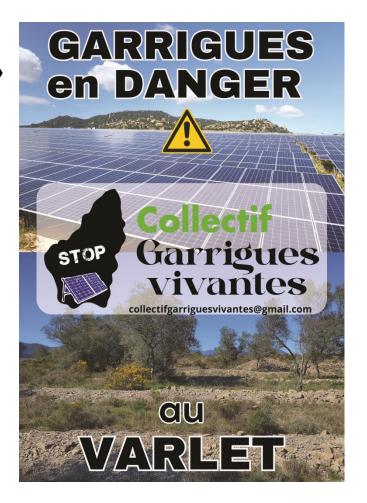


Garrigues Assemblée générale 24 novembre 2024

4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

Campagne d'affichage « Garrigues en danger au Varlet »







Assemblée générale 24 novembre 2024 4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE ?

- Reportage par le média indépendant Reporterre le 28 août
- Réponse à la lettre du Soleil du Varlet



ÉDITO

Depuis 2021, la SAS Solell du Varlet étudie la faisabilité d'un parc photovoltaïque sur la commune de Lablachère. Notre objectif ? Produire localement de l'électricité verte à travers un projet de territoire bénéfique aux collectivités, aux habitants et à l'environnement.

Ce projet photovoltaïque est le fruit d'un long processus d'études qui a permis de déterminer le scénario d'implantation le plus adapté au site et à ses enjeux. Grâce à la réalisation d'études techniques et environnementales, nous avons trouvé le meilleur entire roduction d'étectricité et préservation de l'environnement. La préservation de l'environnement. La préservation de l'environnement. La préservation de l'environnement est production d'étectricité et préservation de l'environnement. La préservation de l'environnement est production d'environnement est production de refinitorique une activité pastorale opini extensive sur le site et alimit de ulter contre l'enfirichement des sur le site et alimit de ulter contre l'enfirichement des du plateau des Gras.

Convaincus que l'information, l'écoute et le dialogue local sont essentiels à la réussite d'un tel projet, nous avons associé étroitement les élus locaux pour élaborer un projet de territoire.

À la suite du dépôt du dossier d'autorisation auprès des services de l'État et dans la perspactive de l'enquête publique à venir, cette lettre d'information a pour objectif de présenter en détail le projet aux habitants de Lablachère. Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions pendant la phase d'instruction à venir.

L'équipe projet.







Réponse du Collectif Garrigues Vivantes

au document diffusé par la Société Soleil du Varlet



- Contexte et historique de la zone du Varlet

Tout a commencé en 2016, avec un projet de carrière porté par un entrepreneur ambitieux. Ce projet échoua grâce notamment à une mobilisation citoyenne qui a manifesté l'intérêt de nombreux habitant-es pour ce site. Dépité par cet échec l'entrepreneur a cherché tous les moyens pour artificialiser et entabiliser le site. Est apparu ainsi un projet d'aire de grand passage pour les gens du voyage, vite rejeté. Puis en 2019 un grand projet d'usine photovoltaïque porté par TOTAL. Ce projet fut abandonne l'ui ausci.

Entre temps la ZAE du Varlet a été agrandie, au-delà de ce que permettait l'inclusion du site en zone Natura 2000. Il est d'ailleurs prévu une modification du PLUI pour paillier certains inconvénients : sauvegarde d'arbres remarquables, maintien de corridors biologiques, mise en réserve de parcelles.

En 2022, un deuxième projet de parc photovoltaïque est lancé par des entrepreneurs des Vans. La loi APER votée en 2023 leur donne des ailes. En 2024 un autre projet de centrale photovoltaïque est envisagé, toujours sur le Serre du Varlet.

Cette situation illustre un combat sans cesse renaissant entre la recherche de profits individuels et le maintien du patrimoine naturel commun. Ce combat connaît un de ses derniers rebondissements mais c'est la première fois que le promoteur prend les ottoyens à témoin de ses ambitions cachées maladroitement sous de bonnes intentions. C'est ainsi que cellui-ci a diffusé récemment un document qui contenait trop de falsifications et de dissimulations pour rester sans réponse.

Des réseaux d'influence

Les promoteurs de ces projets sont ils totalement tournés vers un avenir soutenable, vivant, et solidaire? Le principal propriétaire des lieux a fait l'ôbjet de condamnations pour atteintes à l'environnement, bloque des terrers à vocation pastorale depuis des années (afin de les dédier aux mesures compensatoires de ses proites ? Outest ce que cela veut duire?

On peut donc douter de sa volonté réelle de soutenir le pastoralisme et la biodiversité. Du côté de VERSO Energy, l'un de ses dirigeants, Xavier Caitocul, ex membre de Total Énergie, finance des partis politiques. Le souci de notre territoire ardéchois n'est sans doute pas la motivation principale de ces acteurs I

4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

Présence lors de manifestations :

- Terre et Humanisme à Payzac le 08/06/2024
- Les Rencontres du Vivant à Saint-Paul-le-Jeune 14/15/16 juin 2024
- Rencontres inter-luttes 6 juillet 2024
- Fête de l'agriculture paysanne à Valvignères le 12 octobre 2024

Présence régulière aux conseils municipaux de Lablachère et Chandolas.



4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

Fiches espèces (à compléter et à diffuser)



Description / Biotope

Le Cynoglosse à feuilles de Giroflée est une plante mesurant 10 à 30 cm de hauteur, aux feuilles à une seule nervure. Toute la plante est soyeuse-argentée, douce au toucher. Les fleurs rouge-brunes ont 5 pétales soudés à leur base. Les fruits très caractéristiques sont au nombre de 4, recouverts d'aiguillons.

Le Saviez-vous? Les fruits du Cynoglosse à feuilles de Giroflée sont recouverts d'aiguillons leurs permettant de s'accrocher aux poils des animaux. qui sont le principal vecteur de

Evaluation Liste Rouge IUCN Risque de disparition de l'espèce

AURA LC NT VU EN CR menacée, VU vulnérable, EN en danger, CR

Biologie / Comportement

Cette espèce ouest-méditerranéenne se rencontre en Europe du sud, dans la péninsule Ibérique et au Maghreb où apprécie les friches sèches, les pelouses rocailleuses et les garrigues. Vivace, elle pousse à basse altitude où elle apprécie les milieux secs de pleine lumière, surtout sur les sols calcaires et sur le pourtour méditerranéen. Elle apprécie les milieux légèrement perturbés, un peu enrichis fréquentés par les herbivores.

Menace / Situation locale

ses de la régression :

- · Fermeture et embroussaillement des garrigues et des pelouses sèches.
- Destruction de ses biotopes, artificialisation

En Ardèche cette espèce menacée se trouve en limite nord de son aire de répartition. Ses populations sont peu nombreuses et se trouvent en presque totalité sur les Gras. Elles représentent l'essentiel des nonulations de l'esnèce de la région AURA

Magicienne dentelée Sago pedo

Description / Biotope

Risque de disparition de l'espèce

AURA LC NT VU EN CR

LC préoccupation mineure, NT quasi

en danger critique

menacée, VU vulnérable, EN en danger, CR

C'est une très grande Sauterelle aux longues antennes, de couleur en général verte, parfois brune, avec une bande latérale rose, sans ailes, avec de très longues et grêles pattes postérieures, les antérieures et les intermédiaires étant hérissées d'épines. Le long « sabre » à l'extrémité de l'abdomen est l'oviscapte, l'organe de ponte. La longueur du corps de l'adulte varie de 53 à 72 mm, à quoi il faut ajouter la longueur de l'oviscapte.

La Magicienne vit au sol et sur la végétation basse dans le Midi de la France. Elle est à la fois diurne et nocturne. On la rencontre du Portugal jusqu'à la Sibérie occidentale.

Biologie / Comportement Evaluation Liste Rouge IUCN

Les juvéniles peuvent sauter, mais pas les adultes, qui sont trop grosses et trop lourdes! Les juvéniles s'observent à la fin du printemps, et les adultes de juillet à septembre. L'espèce passe l'hiver sous forme d'œufs. C'est une espèce prédatrice, qui chasse à l'affût des projes vivantes (papillons, criquets et sauterelles, etc.) qu'elle capture avec ses pattes antérieures hérissées d'épines. Chose remarquable, on ne rencontre que des femelles, qui pondent des œufs non fécondées qui donnent naissance à une descendance femelle (mode de reproduction dit « parthénogénétique »).

Le Saviez-vous?

C'est la plus grande espèce de

sauterelle d'Europe occidentale.



Menace / Situation locale

Cette espèce est menacée par :

- · La destructions et modifications de ses habitats par tous types d'aménagements
- · Toutes formes d'artificialisations de ses habitats.

Lézard ocellé **Timon lepidus**



Description / Biotope

Le Lézard ocellé possède une livrée vert jaunâtre marbrée de brun et ornée d'ocelles bleu ciel. On différencie le mâle massif avec une tête très large, de la femelle plus mince avec une tête plus fine. Les juvéniles sont vert foncé avec de nombreuses

Ce reptile apprécie les endroits ouverts, peu ou pas boisés. On le trouve dans les pelouses sèches, les garrigues, les friches, les terrasses et les pierriers. La mosaïque des milieux qui caractérise les Gras font de cet espace un des plus favorable

Il s'agît du plus grand lézard l'Europe continentale, les mâles peuvent mesurer plus de 60 centimètres!

Le Saviez-vous?

Evaluation Liste Rouge IUCN Risque de disparition de l'espèce

qu'il soit pour cette espèce.

AURA LC NT VU EN CR LC préoccupation mineure, NT quasi menacée, VU vulnérable, EN en danger. CR en danger critique

Biologie / Comportement

C'est une espèce typiquement méditerranéenne qui a besoin de larges espaces ouverts et non perturbés très riches en microfaune. Ce reptile chasse à l'affût. Il est extrêmement farouche et particulièrement discret. Il se nourrit essentiellement d'insectes, d'araignées, de mollusques et plus rarement de petits vertébrés.

⚠ Menace / Situation locale



· destructions et modifications de ses habitats par tous types d'aménagements la fermeture du milieu (boisement) par abandon

· le morcellement de son habitat et l'isolement des

Cette espèce est en cours de disparition de plusieurs régions naturelles où elle fût autrefois abondante comme la Drôme provençale, la Plaine de la Crau...Les populations Ardéchoises sont les dernières à subsister dans un relatif bon état de conservation en



Assemblée générale 24 novembre 2024 4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE ?

Bilan moral

- Sentiment d'une pression sensible au niveau des élus
- Émergence d'une opposition active au collectif (banderole)

Le collectif s'est beaucoup occupé de la commune de Lablachère. Au détriment d'autres projets ?

En 2024 aucun autre projet que celui du Varlet n'a avancé de façon significative. Grâce au collectif?



Garrigues Assemblée générale 24 novembre 2024 vivantes

4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

Présentation des associations membres

Bergigou

Païolive

Vigie Nature

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Société Botanique de l'Ardèche

Fiber Nature

Qualité de Vie à Grospierres

Amis de Sampzon



Collectif Garrigues Assemblée générale 24 novembre 2024

4 - OU EN SOMMES-NOUS en ARDECHE?

Lien avec d'autres collectifs

Signature de la tribune nationale lancée par 350 organisations "ne tombons pas dans le panneau » 380 signataires et 5 parlementaires. Le collectif se trouve à la place 376

Inscription du collectif à la coordination nationale PV Larzac



5 - Le collectif Garrigues Vivantes

LE COLLECTIF

1 - Exprimer quels sont ses objectifs

A- Opposition aux centrales PV en milieux naturels, agricoles et forestiers.

Discussion:

- Cas des zones semi-artificialisées
- Opposition totale ? Circonstancielle ?



5 - Le collectif Garrigues Vivantes

B - Mise en valeur des Gras : agricole, scientifique, patrimoniale

C- Soutien aux moyens alternatifs (en toitures) et à la sobriété.

D- autres



5 - Le collectif Garrigues Vivantes

2 - Renforcement de l'organisation du Collectif

Pourquoi?

Nécessité de s'organiser pour un combat de longue durée et sur un territoire assez vaste, avec une opposition au collectif active sur le terrain.

Assurer un soutien aux membres qui pourraient être exposés à des attaques

.

Moyens:

- * Savoir qui est membre du collectif et comment on le devient. Adhésion ? Cotisation ?
- * Recensement des compétences qu'il faut mobiliser
- * Mise en place de référents par communes pour effectuer une veille locale
- * Quels sont nos moyens de lutte : mobilisation citoyenne, expertise scientifique, campagnes médiatiques, manifestations publiques, présence sur le terrain ...
- * Mettre au clair le processus de prise de décision et de mise en œuvre des décisions pour éviter pertes d'énergie et lenteur.



Assemblée générale 24 novembre 2024 **5 - Le collectif Garrigues Vivantes**

En conclusion:

Conseil scientifique à relancer : nature et biodiversité, patrimoine, énergies et solutions.

Renouvellement du comité de pilotage (actuellement 18 membres inscrits)

ouvert aux bonnes volontés.